



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2020-194

PUBLIÉ LE 25 AOÛT 2020

Sommaire

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2020-06-17-004 - INTERIM POSTE COMPTABLE (1 page)	Page 3
45-2020-07-28-001 - INTERIM POSTE COMPTABLE (1 page)	Page 5
45-2020-07-16-004 - INTERIM POSTE COMPTABLE (1 page)	Page 7
45-2020-07-16-005 - INTERIM POSTE COMPTABLE (1 page)	Page 9

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2020-06-17-004

INTERIM POSTE COMPTABLE

*Désignation du gérant intérimaire des Services de publicité foncière d'ORLEANS 2 et ORLEANS 3
à compter du 1er juillet 2020*

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**
PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES
RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION
4, PLACE DU MARTROI
CS 12435
45032 ORLÉANS CEDEX 1
TEL : 02.38.79.69.59

Affaire suivie par : Véronique LAFARGE – Pélagie
ROUXEL
Téléphone : 02.38.79.68.19 – 02.38.79.69.51
MEL : veronique.lafarge@dgfip.finances.gouv.fr
pelagie.rouxel@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Centre-Val de Loire et du Loiret
soussigné,

- Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics

DECIDE

Article 1^{er} : Monsieur Denis SAMBRAS, chef de service comptable, responsable du service de
publicité foncière d'Orléans 1, est désigné gérant intérimaire des services de publicité foncière
d'Orléans 2 et d'Orléans 3.

Article 2^e : Cette décision prend effet à compter du 1^{er} juillet 2020.

Article 3^e : Monsieur Denis SAMBRAS a vocation à percevoir, pendant cette période, les
indemnités de gestion attachées à ces postes sous réserve du plafonnement résultant des
dispositions prévues par le décret n° 2002-710 du 2 mai 2002 relatif à l'allocation
complémentaire de fonctions en faveur des personnels du ministère de l'économie, des
finances et de l'industrie et par l'arrêté du 21 juillet 2014 relatif à l'allocation complémentaire
de fonctions en faveur des personnels des corps de catégorie A, B et C de la DGFIP.

Orléans, le 17 juin 2020

BRUNO DALLES
Administrateur Général des Finances Publiques

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2020-07-28-001

INTERIM POSTE COMPTABLE

*Désignation du gérant intérimaire de la trésorerie de MALESHERBES à compter du 1er
septembre 2020*

**Direction régionale des Finances publiques
du Centre-Val de Loire et du Loiret
Pôle Pilotage et Ressources
Ressources Humaines
4 place du Martroi
CS 12435
45032 ORLEANS CEDEX 1
Téléphone : 02 38 79 69.59**

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Pélagie ROUXEL
Téléphone : 02 38 79 69 51
Mel : pelagie.rouxel@dgfip.finances.gouv.fr

Orléans, le 28 juillet 2020

Le Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Centre-Val de Loire et du Loiret soussigné

Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics,

DECIDE

Article 1^{er} : M. Pascal PAGE, inspecteur divisionnaire hors classe des Finances Publiques, responsable de la trésorerie de Pithiviers, est désigné gérant intérimaire de la trésorerie de Malesherbes.

Article 2^e : Cette décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 3^e : M. Pascal PAGE a vocation à percevoir, pendant cette période, les indemnités de gestion attachées à ce poste.

Bruno DALLES
Administrateur Général des Finances Publiques

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2020-07-16-004

INTERIM POSTE COMPTABLE

*Désignation du gérant intérimaire des Services de publicité foncière de GIEN et MONTARGIS à
compter du 1er août 2020*

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE VAL DE LOIRE ET DU DÉPARTEMENT DU LOIRET**
PÔLE PILOTAGE ET RESSOURCES
RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION
4, PLACE DU MARTROI
CS 12435
45032 ORLÉANS CEDEX 1
TEL : 02.38.79.69.59

Affaire suivie par : Véronique LAFARGE – Pélagie
ROUXEL
Téléphone : 02.38.79.68.19 – 02.38.79.69.51
MEL : veronique.lafarge@dgfip.finances.gouv.fr
pelagie.rouxel@dgfip.finances.gouv.fr

Le Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Centre-Val de Loire et du Loiret
soussigné,

- Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics,

DECIDE

Article 1^{er} : M. Denis SAMBRAS, chef de service comptable, responsable du service de publicité
foncière d'Orléans 1, est désigné gérant intérimaire des services de publicité foncière de Gien et
de Montargis.

Article 2^e : Cette décision prend effet à compter du 1^{er} août 2020.

Article 3^e : M. Denis SAMBRAS a vocation à percevoir, pendant cette période, les indemnités de
gestion attachées à ces postes sous réserve du plafonnement résultant des dispositions prévues
par le décret n° 2002-710 du 2 mai 2002 relatif à l'allocation complémentaire de fonctions en
faveur des personnels du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie et par l'arrêté
du 21 juillet 2014 relatif à l'allocation complémentaire de fonctions en faveur des personnels
des corps de catégorie A, B et C de la DGFIP.

Orléans, le 16 juillet 2020

BRUNO DALLES
Administrateur Général des Finances Publiques

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2020-07-16-005

INTERIM POSTE COMPTABLE

*Désignation du gérant intérimaire du Service des impôts des particuliers d'ORLEANS EST à
compter du 1er septembre 2020*

**Direction régionale des Finances publiques
du Centre-Val de Loire et du Loiret
Pôle Pilotage et Ressources
Ressources Humaines**
4 place du Martroi
CS 12435
45032 ORLEANS CEDEX 1
Téléphone : 02 38 79 69.59

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : Pélagie ROUXEL
Téléphone : 02 38 79 69 51
Mel : pelagie.rouxel@dgifp.finances.gouv.fr

Orléans, le 16 juillet 2020

Le Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Centre-Val de Loire et du Loiret soussigné

Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics

DECIDE

Article 1^{er} : M. Yannick CHENICLET, inspecteur principal des Finances Publiques, affecté sur un emploi administratif en qualité de chargé de mission au sein du Pôle Gestion Fiscale, est désigné gérant intérimaire du SIP Orléans Est.

La décision du 11 mars 2020 désignant M. Yannick CHENICLET gérant intérimaire du SIP Orléans Ouest est abrogée.

Article 2^e : Cette décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2020.

Article 3^e : M. Yannick CHENICLET a vocation à percevoir, pendant cette période, les indemnités de gestion attachées à ce poste.

Bruno DALLES
Administrateur Général des Finances Publiques